



Erreur de la banque

Par ALFA

Bonjour, merci pour votre accueil.

Je découvre sur le compte bancaire de l'entreprise qu'un chèque d'un montant de 4600? a été débité: or, l'entreprise n'a aucune dépense de ce montant, et le numéro de chèque indiqué ne correspond à aucun des carnets de chèque de l'entreprise.

Aucune réponse a ma réclamation n'a été apporté ni par les conseillers financiers, qui restent désespérément muets, ni au guichet de la banque. Sauf hier, où l'agent présent au guichet me conseille de porter plainte au commissariat de police. Porter plainte contre qui: contre la banque? La police recevra t-elle une telle plainte?

Par DIU1973

BONJOUR

Une plainte ne sera acceptée que pour vol ou escroquerie, or, vous ne disposez d'aucune preuve en ce sens.

Exigez que l'on vous fournisse la copie de chèque.

Prendre contact avec la Direction Régionale de l'établissement bancaire ou la Direction des Relations avec la Clientèle, me semble en outre nécessaire.

Par ALFA

Bonjour, et merci: oui, j'ai bien l'intention d'écrire au siège de la banque. Merci pour votre conseil, j'enverrai deux lettres RAR simultanément aux deux directions, nous verrons bien si il y a une réponse. Quand à la copie du chèque, on me demande plus de 26? pour en faire la demande: si la banque est à l'origine de l'erreur, je ne vois pas pourquoi je devrai payer, d'autant que nous n'avons aucun chèque avec un tel numéro et la banque le sait bien puisqu'elle nous délivre nos chèquiers! Bonne journée, bien cordialement.

Par DIU1973

Je pense personnellement que cela vaut la peine de payer 26 euros, cette copie vous sera très utile.

Par ALFA

Entendu, et merci!

Par Nihilscio

Bonjour,

Une plainte ne sera acceptée que pour vol ou escroquerie, or, vous ne disposez d'aucune preuve en ce sens.

Fort heureusement, on n'est pas tenu de fournir des preuves quand on dépose une plainte. Les preuves seront recherchées par des agents de police judiciaire.

La banque a semble-t-il manqué à une obligation de vigilance mais il est vraisemblable qu'un faussaire lui a présenté un faux chèque. Il y aurait lieu de porter plainte.

Par ALFA

Merci pour vos messages: ayant expliqué par email ce matin après vos conseils les démarches que j'envisage d'entreprendre, mon conseiller financier m'a appeléen milieu de matinée pour en savoir plus! Comme quoi, un petit

coup de pression n'était pas superflus: merci pour vos conseils, je reste vigilante à présent quand aux recherches que va entreprendre ce conseiller [planqué] qui avait fait la sourde oreille depuis 8 jours! Bonne continuation à tous, je me permettrai de revenir vers vous si la situation me semble bloquée à nouveau.